



# LA CHARTE

Nous, **Association Nationale Point Accueil-Écoute Jeunes\***, dans la filiation des travaux du séminaire de La Rochelle de janvier 2000 et réunis en Assemblée Générale ce 26 juin 2000, nous appuyant sur les valeurs humanistes et démocratiques fondatrices des états de droit, nous référant aux lois de la République, nous nous reconnaissons dans les principes suivants :

## **Pour le jeune**

- l'accessibilité maximale d'un lieu ouvert à tous,
- un accueil singulier, une écoute, le temps de l'hospitalité nécessaire,
- le libre choix, condition indispensable de la rencontre et de l'écoute,
- la garantie de la confidentialité et le respect de l'anonymat,
- la libre adhésion de la personne pour toute démarche la concernant, sauf en cas de force majeure et l'accès de la personne à toute information la concernant,
- l'information loyale sur le fonctionnement du lieu, ses règles, ses buts et ses limites,

## **Pour les professionnels**

- une équipe disponible à l'accueil et à la rencontre,
- une attitude professionnelle d'engagement vis à vis de la personne,
- un devoir de vigilance dans la vie de la cité,
- un travail d'équipe dans la confiance, dans un climat où l'humour et la convivialité ont leur place,
- une interrogation régulière de la pratique avec un intervenant extérieur,
- une obligation de formation continue,
- un souci permanent de connaître, d'interroger et d'évaluer avec nos partenaires l'articulation de nos lieux et de nos pratiques.

## **Le cadre, la fonction et les moyens du lieu**

De façon générale nos lieux s'inscrivent dans une démarche de prévention globale, ont une fonction de médiation sociale et familiale, sont des observatoires et participent à la veille sociale.

---

\* Le 24 mars 2012 (Publication JO), l'Association « PJARF » devient l'Association Nationale Point Accueil-Écoute Jeunes (ANPAEJ).  
L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 26 mars 2012 décide de faire sienne la Charte PJARF

La charte sous-tend une volonté permanente d'évaluation et de recherche de méthodes. L'association se doit de franchir une autre étape, celle de la transmission, de l'énonciation publique de nos pratiques professionnelles et de ce sur quoi nous agissons : la réalité du social, à laquelle nous sommes confrontés quotidiennement.

C'est pourquoi l'association souhaite développer au niveau national :

- une fonction d'observatoire des pratiques d'accueil d'écoute des jeunes et des parents ;
- une fonction d'expertise à destination de toute structure ou association désirant mettre en place un point accueil écoute ;
- une fonction de veille organisée à partir de chacun des membres de l'association, destinée à informer la puissance publique sur les évolutions humaines et sociales observées eu égard aux politiques publiques de la jeunesse.

La mise en application de cette charte exige la mobilisation de moyens humains et matériels suffisants. Ces derniers devront être évalués et réévalués régulièrement.

L'Association a été créée en Juin 1998 pour mieux comprendre et prendre en compte les difficultés contemporaines des jeunes : errance, toxicomanies, crises, violences...

A moyen terme, nous espérons regrouper le maximum de personnes physiques ou morales, travaillant ou non dans les Points Ecoute, Points Accueil, Point Jeunes... pour créer un réel débat d'idées et produire un peu de connaissances à partir du travail social. Recherches, séminaires de formation, échanges de professionnels, forums permanents... sont des outils que nous avons choisis pour tenter de participer de façon dynamique à une réflexion sur un social en mouvement. C'est pourquoi nous avons élaboré l'objet de nos statuts ainsi :

« L'Association a vocation d'utilité sociale. Elle a pour objet de prendre en compte les nouveaux modes de comportements sociaux des jeunes. Elle favorise toutes stratégies d'appropriation ou de réappropriation du lien social. » (Article 2)

### **Plus concrètement, il s'agit de :**

Développer toutes recherches, formations, projets, actions en adéquation avec les questions posées par l'errance; l'exclusion, la crise des jeunes.

- Analyser et valoriser des réponses adaptées à ces problèmes que ce soit par les Points Jeunes, par leurs développements, ou d'autres réponses appropriées.
- Proposer, rassembler, coordonner, créer, former, échanger, évaluer.
- Être un lieu de réalisations, de propositions, de représentations des adhérents, des usagers, les personnes ou institutions concernés.
- Offrir toutes prestations à ses adhérents ou autres.
- Représenter les adhérents auprès des instances légales ou officielles.